

L'intelligence artificielle à l'École publique

par

ASVPNF , novembre 2025

L'irruption de l'intelligence artificielle (IA) dans l'École publique intervient dans un contexte où l'institution scolaire demeure porteuse d'un projet émancipateur : instruire, former l'esprit critique, garantir l'égalité d'accès au savoir et préserver la neutralité laïque. Or, la société a déjà intégré l'IA dans de multiples domaines, plaçant enseignants et élèves devant des outils puissants mais encore mal maîtrisés. Ce résumé synthétise les enjeux majeurs et dégage des orientations pour une appropriation raisonnée de l'IA au service de l'École de la République.

1. Une opportunité pédagogique majeure

L'IA offre des perspectives nouvelles pour renforcer l'efficacité de l'enseignement :

- personnalisation fine des apprentissages : adaptation du rythme, des exercices, du niveau de difficulté ,
- suivi individualisé permettant de détecter plus tôt les risques de décrochage ,
- allègement des tâches administratives répétitives pour les enseignants ,
- accessibilité accrue des savoirs, notamment pour les élèves à besoins particuliers.

Ainsi employée, l'IA peut contribuer à réduire certaines inégalités et redonner du temps aux enseignants pour l'interaction humaine, la réflexion pédagogique et l'accompagnement.

2. Des risques réels et des dérives possibles

Ces potentialités ne doivent pas masquer les risques identifiés :

- dépendance technologique nuisant à l'autonomie intellectuelle ,
- atteintes à la vie privée, si la collecte et le traitement des données scolaires sont mal encadrés ,
- reproduction ou amplification des inégalités, si l'accès aux outils varie fortement d'un établissement à l'autre,
- perte de repères pédagogiques si l'outil prend le pas sur l'acte éducatif et l'autorité du maître.

La vigilance est d'autant plus nécessaire que l'École publique doit demeurer un lieu protégé des influences commerciales, idéologiques et technologiques non contrôlées.

3. Un cadre aujourd'hui insuffisant

L'adoption de l'IA dans l'enseignement reste hétérogène et souvent improvisée. Les établissements disposent rarement :

- d'un cadre clair pour l'usage pédagogique de l'IA ,
- de formations suffisantes pour les enseignants ,
- d'une politique de données conforme à l'exigence républicaine de protection des élèves.

Cette absence de structuration alimente la méfiance et fragilise l'innovation éducative.

4. Principes directeurs pour une appropriation raisonnée

Pour que l'École publique sorte gagnante de cette transformation, six principes structurants peuvent être posés :

- a. Primauté de l'humain : l'IA doit rester un outil d'appui, jamais un substitut au maître.
- b. Transparence : les fonctionnements, limites et biais des systèmes utilisés doivent être connus.
- c. Protection stricte des données : aucune utilisation non éducative ne doit être tolérée.
- d. Égalité d'accès : tout déploiement doit être national, progressif et équitable.
- e. Formation des enseignants : indispensable pour une appropriation éclairée et critique.
- f. Évaluation continue : chaque outil doit être régulièrement examiné quant à son utilité réelle, ses effets et ses risques.

5. Préconisations pour une mise en œuvre productive

Afin d'inscrire l'IA dans le projet émancipateur de l'École publique, plusieurs mesures concrètes peuvent être recommandées :

- Élaborer un cadre national précis définissant usages autorisés, limites, responsabilités, garanties,
- Créer un service public de l'IA éducative, garant de la neutralité, de la souveraineté et de la protection des données,
- Généraliser la formation initiale et continue des enseignants aux enjeux techniques, éthiques et pédagogiques liés à l'IA,
- Développer des ressources et outils libres, mutualisés et co-construits entre État, enseignants et chercheurs,

- Imposer des audits réguliers pour prévenir les dérives, les biais et les inefficacités,
- Associer systématiquement les communautés éducatives (enseignants, élèves, familles) à l'évaluation des outils.

Conclusion

L'introduction de l'IA dans l'École publique n'est pas un choix mais une évolution incontournable. Elle ne sera bénéfique que si elle s'inscrit dans les valeurs fondatrices de l'école républicaine : émancipation, égalité, laïcité, développement de l'esprit critique. L'enjeu n'est pas de faire de l'École une vitrine technologique mais ***un lieu où l'intelligence humaine se renforce grâce à un usage réfléchi de l'intelligence artificielle***. Bien encadrée, l'IA peut devenir un levier puissant pour former des citoyens libres, éclairés et capables de comprendre et maîtriser les technologies qui façonneront la société de demain.

ASVPNF, 26 novembre 2025
